



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière adjointe de la susdite Ville :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le 2 octobre 2025, à 19 h, en la salle du conseil située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, les demandes de dérogations mineures seront entendues, à savoir :

Demande # 2025-DM-0024

Immeuble : Lot 6 507 561, rue du lac Piché
Règlement : Contrôle intérimaire # 128-2018-RCI, article 8 et article 9, alinéa 3
Zone : V-18
Nature et effet : Permettre une opération cadastrale réduisant la superficie minimale du terrain à 5 824.1 mètres carrés au lieu d'une superficie minimale prescrite de 8 000 mètres carrés.

Demande # 2025-DM-0025

Immeuble : Lot 5 507 752, rue du Léopard
Règlement : Zonage # 128-2018-Z, articles 8.6.2 et 11.1.1
Zone : V-58
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet d'autoriser un empiètement du bâtiment principal projeté de 5.70 mètres dans la marge de recul arrière au lieu des 9 mètres requis pour un lot dérogatoire protégé par droits acquis.

Demande # 2025-DM-0027

Immeuble : Lot 6 646 076, rue des Tilleuls
Règlement : Zonage # 128-2018-Z, article 10.1.5
Zone : C-13
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment principal d'une hauteur maximale de 14.00 mètres au lieu des 11.00 mètres prescrits.

QUE toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement aux présentes demandes de dérogations mineures lors de cette séance.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020 pour la Ville, en vertu du règlement # 145-2020, et depuis le 28 octobre 2020 pour l'Agglomération, en vertu du règlement # AG-049-2020, les avis publics sont diffusés et accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 16 septembre 2025.

Judith Saint-Louis
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 16 septembre 2025 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce 16 septembre 2025.